Rénovation et agrandissement
éventuel du cimetière

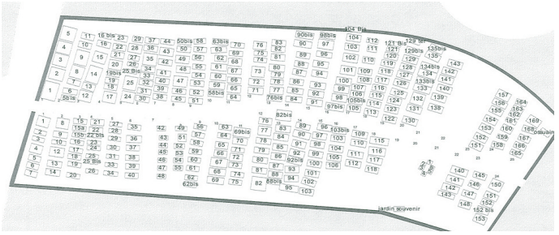

Ceux qui se sont rendus dernièrement au cimetière de Courmangoux ont pu constater le fait que de nombreuses tombes ne sont plus entretenues depuis de nombreuses années par les familles des défunts et, dans certains cas, sont même complètement abandonnées. Un recensement récent montre que plus de 50 tombes sont dans cette situation de non entretien ou d'abandon. Malgré des recherches effectuées à l'aide de l'Etat Civil et après la consultation d'anciens habitants de la commune susceptibles de connaître des descendants éventuels, il n'a pas été possible dans de nombreux cas de retrouver un membre connu de la famille. Il est donc envisagé de procéder, selon les lois en vigueur, à une procédure de reprise de concessions en état d'abandon qui présentent parfois une certaine dangerosité, les pierres tombales étant souvent sur le point de s'écrouler.

Par ailleurs, il s'avère que des emplacements libres, qui pourraient être utilisés pour de nouvelles tombes, sont souvent difficiles d'accès, surtout pour les entreprises de fossoyage (pompes funèbres) qui utilisent des engins mécaniques, contrairement à ce qui se faisait au siècle dernier. De plus, les tombes existantes sont souvent accolées les unes aux autres, ce qui ne laisse pas de grande marge de manœuvre pour les fossoyeurs.

Le bas du cimetière donne la possibilité d'y installer plusieurs tombes, mais malheureusement ces emplacements ne peuvent pas être attribués compte tenu de la déclivité du terrain. Il est donc envisagé d'agrandir l'espace actuel du cimetière, du côté de Chevignat. Il y a déjà une grande allée par laquelle entrent depuis quelques temps déjà les pompes funèbres et l'agrandissement concernerait la partie gauche en descendant cette allée.

Un projet détaillé sera soumis prochainement lors d'un conseil municipal.

Pour l'instant, rien n'est décidé définitivement, mais il faut savoir se projeter à plus long terme pour éviter de se retrouver dans quelques années dans une situation à régler en urgence.

Insécurité routière

Il y a quelques jours nous étions invités par la communauté de brigades (COB) de Ceyzériat-Treffort pour assister à l'inspection annuelle effectuée par le commandant de compagnie.

Lors de cette inspection, les trois principaux sujets abordés par le lieutenant Mabilon ont été les suivants : les cambriolages, la drogue et l'insécurité routière.

A propos de ce dernier point, il faut noter qu'il a été réalisé sur le territoire de notre commune, plusieurs travaux pour améliorer la sécurité des personnes. Outre l'installation de divers panneaux de régulation de vitesse, de perte de priorité, etc., les travaux les plus importants, et aussi les plus onéreux, ont été effectués sur la RD52 dans la traversée de Roissiat (rue du 16 avril 1944). Il s'agit de deux plateaux ralentisseurs, l'un situé à l'entrée du village, côté Chevignat, l'autre au niveau de la place du Candi. Nous n'avons eu que très peu de remarques au sujet de ces plateaux ralentisseurs et souhaiterions avoir l'avis de plus d'habitants ou de conducteurs traversant fréquemment le village de Roissiat. Les gens semblent effectivement très peu loquaces à ce sujet. Cela a-t-il servi à quelque chose ou, au contraire à rien ?

Aurait-il fallu les rendre plus abrupts comme à Meillonnas ou à Jasseron ? Cela crée-t-il des nuisances ? Est-ce dangereux ?

Bref, si vous avez un peu de temps, faites-nous savoir ce que vous pensez de ces ralentisseurs, par tous moyens à votre convenance, courrier, courriel, téléphone, site Internet ou directement en discutant avec un élu.

Hervé TOURNIER
2ème Adjoint

L'espace jeux pour les petits est en place au bord du plan d'eau. profitez-en !

Courmangoux
Spécial Finances
Juillet 2013
E

Finances locales

Chaque année, le conseil municipal est amené à délibérer sur deux documents importants :

• Le compte administratif de l'année écoulée (N-1) qui représente la réalité de la gestion communale.

• Le budget primitif qui recense l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes de la commune pour l'année en cours (N).

Ces deux documents sont, bien entendu, publics et consultables en Mairie et sur : www.courmangoux.fr.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL (M14)

C'est donc à partir du compte administratif 2012, dernier exercice clos et approuvé, que l'on peut se faire une idée précise de la réalité de la gestion communale.

Il se présente en deux sections : fonctionnement et investissement, elles mêmes subdivisées en dépenses et recettes.

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses

Elles se divisent en quatre grandes catégories :

a) Les charges à caractère général : 61 057 € (22,3 % des dépenses). Ce sont tous les achats de fournitures diverses (administratives, scolaires, d'entretien, de fluides), toutes les locations, contrats d'entretien et autres primes d'assurance ... et enfin, tous les frais de services (indemnités comptables, abonnement téléphonique, affranchissements, honoraires, et autres taxes dues par la commune).

b) Les charges de personnel : 115 337 € (42,1 % des dépenses). Elles comprennent toutes les rémunérations et les charges sociales de tous les personnels employés à temps complet ou partiel par la commune.

c) Les charges financières : 21 100 € (7,7 % des dépenses). Ce sont tous les intérêts d'emprunts.

d) Les autres charges diverses : 76 417 € (27,9 % des dépenses). Il s'agit des indemnités du Maire et des Adjoints (16 795 €), du service incendie, et autres dépenses diverses (59 622 €).

Le total des dépenses de fonctionnement atteint 273 911 €, ce qui donne un ratio par habitant de 540 € (calcul sur la base de 507 habitants) contre 582 € en 2011.

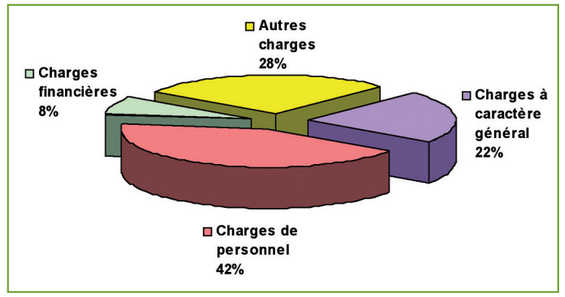

Recettes

Elles se divisent en trois catégories :

a) Les impôts et taxes perçus par la commune : 119 597 € (33,3 % des recettes)

b) Les dotations et subventions : 138 936 € (38,7 % des recettes)

c) Les recettes diverses : 100 716 € (28 % des recettes). Ce sont des locations, le revenu de la carrière, la contrepartie de la mise à disposition du personnel communal à la communauté de communes (C.C.T.E.R.) pour l'entretien de la voirie communautaire.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 359 249 €, soit un ratio par habitant de 709 € (calcul sur la base de 507 habitants) contre 649 € en 2011.

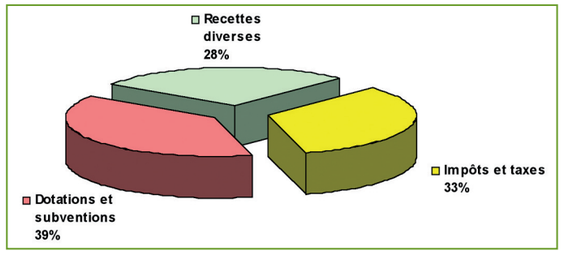

Capacité d'autofinancement (caf) de l'exercice 2012
La caf représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.
Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de l'exercice. La caf brut 2012 s'élève à 79 929 €. contre 33 209 ¤ en 2011. Cela est dû à un effort important sur la maîtrise de nos dépenses ainsi qu'à l'augmentation non négligeable de nos recettes.
En 2012, avec 100 €, la commune a constitué 23 € d'autofinancement et dépensé :

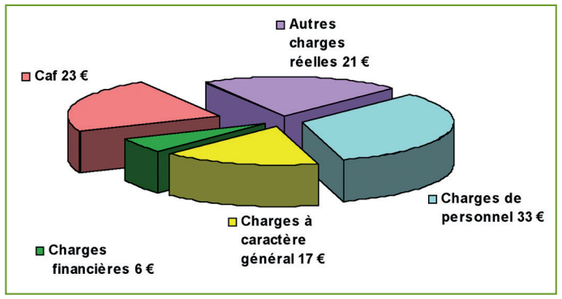

Calcul effectué avec recettes et dépenses réelles de fonctionnement

2. INVESTISSEMENT

Les dépenses concernent des acquisitions de gros matériels, des travaux importants, des acquisitions foncières, etc, ainsi que les remboursements, en capital, des emprunts.

En dehors de subventions propres à telle ou telle opération et à l'emprunt (qui participe à l'endettement), il n'existe pas de recette spécifique d'investissement.

La capacité d'une commune à investir résulte uniquement dans l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement auxquels viennent s'ajouter les reliquats des exercices précédents.

En 2012, les dépenses d'investissement se sont élevées à 97 377 € dont 29 783 € de remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 195 261 € dont 70 970 € de subventions.

3. EXCEDENT DE CLOTURE

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 laissent apparaître un excédent de clôture de 130 430 € contre 61 527 € en 2011, 11 294 € en 2010, 85 919 € en 2009 et 30 332 € en 2008.

4. SITUATION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2012, la dette de la commune s'élève à 733 259 €, tous budgets confondus, soit 1 449 € par habitant (calcul sur la base de 507 habitants) contre 1 542 € en 2011, 1 083 € en 2010, 1 020 € en 2009 et 1 040 € en 2008.

Dette communale

2007	275 413 €
2008	520 000 €
2009	510 000 €
2010	541 700 €
2011	768 918 €
2012	733 259 €

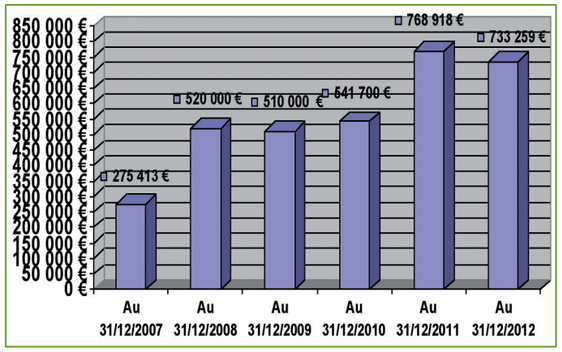

Commentaire : Les impôts ménagers représentent une forte partie des recettes de notre commune. Il s'agit des seules recettes sur lesquelles le conseil municipal peut agir au travers du vote des taux.

Lors de sa séance du 9 avril 2013, le conseil municipal a voté une légère augmentation des taux d'imposition.

Jean-Claude GAILLARD
1er Adjoint

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

BUDGET PRINCIPAL M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses (273 911 €)
• Charges à caractère général : 61 057 €
• Charges de personnel : 115 337 €
• Charges financières (intérêts emprunts) : 21 100 €
• Autres charges diverses : 72 210 €
• Dépenses d'ordre : 4 207 €
Recettes (359 249 €)
• Impôts et taxes : 119 597 €
• Dotations et subventions : 138 936 €
• Recettes diverses : 91 100 €
• Recettes d'ordre : 9 616 €
Résultat de l'exercice 2012 : 85 338 €
Report N-1 (2011) : 61 529 €
Excédent de clôture de fonctionnement : 146 867 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses (97 377 €)
• Equipements : 44 655 €
• Financières (rbt capital dettes) : 36 444 €
• D'ordre d'investissement : 16 278 €
Recettes (195 299 €)
• Equipements : 70 970 €
• Financières (TVA, dotations, réserves) : 113 460 €
• D'ordre d'investissement : 10 869 €
Résultat exercice 2012 : 97 922 €
Affectation N-1 (2011) : - 102 250 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 4 328 €
Restes à réaliser : - 12 109 €
Besoin de financement : - 16 437 €
Résultat de clôture
Excédent de clôture de fonctionnement : 146 867 €
Besoin de financement section d'investissement : - 16 437 €
Résultat de clôture excédentaire : 130 430 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

SECTION D'EXPLOITATION
Dépenses (34 623 €)
• Dépenses réelles d'exploitation : 15 844 €
• Dépenses d'ordre d'exploitation : 18 779 €
Recettes (32 453 €)
• Recettes réelles d'exploitation : 27 691 €
• Recettes d'ordre d'exploitation : 4 762 €
Résultat d'exercice 2012 : -2 170 €
Report N-1 (2011) : 14 631 €
Excédent de clôture de la section d'exploitation : 12 461 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses (12 644 €)
• Equipements : 2 005 €
• Financières : 5 877 €
• D'ordre d'investissement : 4 762 €
Recettes (81 460 €)
• Equipements : 62 556 €
• Financières : 125 €
• D'ordre d'investissement : 18 779 €
Résultat exercice 2012 : 68 816 €
Report de la section d'investissement N-1 (2011) : 3 325 €
Excédent de la section d'investissement hors RAR : 72 141 €
Restes à réaliser : - 85 500 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : - 13 359 €
Résultat de clôture
Excédent de la section d'exploitation : 12 461 €
Solde d'exécution de la section d'investissement : - 13 359 €
Résultat de clôture déficitaire : - 898 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2013

BUDGET PRINCIPAL M14

Il se caractérise par une très légère augmentation des taux d'imposition, peu d'investissements tous autofinancés et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses (332 532 €)
• Charges à caractère général : 74 575 €
• Charges de personnel : 132 112 €
• Charges financières (intérêts emprunts) : 18 255 €
• Autres charges diverses : 86 726 €
• Dépenses imprévues : 20 864 €
Recettes (319 542 €)
• Impôts et taxes : 124 323 €
• Dotations et subventions : 96 400 €
• Recettes diverses : 98 819 €
Résultat d'exercice 2013 : - 12 990 €
Report N-1 (2012) : 130 430 €
Excédent de clôture de fonctionnement : 117 440 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses (449 190 €)
• Solde d'exécution négatif reporté : 4 327 €
• Equipements : 165 688 €
• Financières (rbt capital dettes) : 39 382 €
• D'ordre d'investissement : 239 793 €
Recettes (449 190 €)
• Virement de la section de fonctionnement : 117 440 €
• Equipements : 23 653 €
• Financières (TVA, dotations, rés.) : 68 925 €
• D'ordre d'investissement : 239 172 €

Détail des principaux investissements prévus en 2013
• Modernisation éclairage public pour économie de consommation
• Finalisation d'aménagement de la place du Candi et mise aux normes des toilettes publics à Roissiat
• Aménagement aire de jeux au plan d'eau à Chevignat
• Aménagement du cimetière à Courmangoux
• Achat divers de matériel pour les agents techniques dont épareuse
• Etude de travaux pour locaux mairie et salle des fêtes à Courmangoux
• Finalisation du P.L.U.
• Amélioration du réseau des eaux pluviales à Chevignat.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

SECTION D'EXPLOITATION
Dépenses (36 757 €)
• Charges à caractère général : 300 €
• Charges financières (intérêts emprunts) : 11 407 €
• Autres charges : 25 050 €
Recettes (36 757 €)
• Ventes de prestations : 27 489 €
• Autres recettes : 9 268 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses (138 172 €)
• Équipements : 114 300 €
• Financières : 14 604 €
• D'ordre d'investissement : 9 268 €
Recettes (138 172 €)
• Solde d'exécution positif reporté : 72 141 €
• Équipements : 9 200 €
• Financières (TVA –Dot) : 31 881 €
• D'ordre d'investissement : 24 950 €

Principal investissement prévu en 2013
• Amélioration du réseau des eaux usées à Chevignat

Evolution taux d'imposition

en %	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Habitation	11,80	11,80	11,80	11,80	11,93	12,06	12,18
Foncier bâti	13,55	13,55	13,55	13,55	13,70	13,85	13,99
Foncier non bâti	43,81	43,81	43,81	43,81	44,30	44,77	45,22

Evolution bases d'imposition

en K€	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Habitation	426	446	457	459	486	504	521
Foncier bâti	247	258	277	279	303	314	332
Foncier non bâti	29	29	30	30	30	31	32